



La Validation des Acquis de l'Expérience de droit commun

EN PRÉSENTIEL OU EN DISTANCIEL



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir un diplôme sans suivre de formation, comme :

- une certification professionnelle
- un titre professionnel
- un certificat de qualification professionnelle

Que ce soient vos expériences professionnelles, de bénévolat, ou sportives : tous les parcours sont pris en compte.

Public concerné :

UN DISPOSITIF ADAPTÉ À TOUTES LES EXPÉRIENCES

L'accompagnement vers la VAE est ouvert à toute personne qui justifie d'une expérience en rapport direct avec la certification visée.

Salariés du secteur privé, salariés du public, fonctionnaires ou contractuels, demandeurs d'emploi, aidants familiaux, bénévoles, travailleurs indépendants.

Pré-requis :

Aucun pré-requis n'est exigé.

Objectifs pédagogiques :

- Obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Cette reconnaissance facilite l'évolution de carrière, l'accès à de nouvelles opportunités professionnelles, et contribue à l'épanouissement personnel.

Parcours pédagogique :

UN ACCOMPAGNEMENT EN DEUX TEMPS

Vous venez de consulter un point relais conseil et vous recherchez un accompagnateur pour vous guider dans la méthodologie de la rédaction de votre livret 2 :

A la suite de l'avis de recevabilité, le candidat est maintenant prêt pour rédiger son livret 2 qui sera présenté à un jury en fin de parcours.

1. Phase d'accompagnement

L'accompagnement réalisé par l'Accompagnateur VAE du CFC Jeanne d'Arc lors de ce parcours consiste à vous guider dans la méthodologie : Sélection et tri des données, appui au choix des activités, aide à la rédaction et à la structuration, argumentation et mise en forme des écrits selon les exigences du référentiel de certification visée.

Afin d'assurer le suivi de votre parcours, une feuille de route claire et opérationnelle vous est remise en début d'accompagnement.

2. Préparation à l'oral

La préparation à l'entretien avec le jury de certification nous permet de travailler ensemble sur les attitudes et comportements en situation d'entretien mais aussi sur le plan de présentation et l'argumentation des activités exposées dans le dossier d'expérience.

Des temps collectifs pourront être organisés pour expérimenter des mises en situation, en condition d'examen, et vous donner les clés pour réussir votre prestation orale.

Proposition de rendez-vous post jury en cas de validation partielle ou non validation.



Méthodes et modalités d'évaluation :

- Evaluation du dossier de présentation de la VAE par un jury certificateur
- Entretien avec ce même jury certificateur

Possibilité de viser la certification totale ou bien un ou plusieurs blocs de compétences.

Des possibilités de dispenses de blocs de compétences existent suivant votre diplôme initial.

Durée et rythme :

La durée moyenne d'un parcours VAE, avant le passage devant le jury, est de 6 à 12 mois et varie selon votre projet professionnel et votre situation personnelle.

Lors de ce parcours, le candidat dispose de 24h dédiées à l'accompagnement : rendez-vous individuels et simulations jury.

L'accompagnement peut être réalisé pendant ou hors temps de travail (à déterminer avec l'employeur).

Tarifs :

Vous pouvez mobiliser votre CPF, solliciter une aide de France Travail, ou bénéficier d'un financement de votre employeur.

CFC JEANNE D'ARC

SITE DE GAULLE - BAT LES TILLEULS

10, rue Général de Gaulle
76310 Sainte-Adresse

SITE COTY

1, place Germaine Coty
76620 Le Havre

Contact :

Corinne BACCUS
07 65 82 75 59 - 02 35 54 65 96
corinne.baccus@esja.fr

Alexia MERCY
02 35 54 65 93
alexia.mercy@esja.fr

Vous êtes en situation de handicap ? Contactez-nous !

Notre référente Handicap étudiera avec vous les modalités d'intégration et de formation.